



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 29 avril 2013

CM 2602/13

OJ/CONS
ECOFIN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: M. Hans Gilbers

hans.gilbers@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.9891/6685

Objet: 3238^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)

Date: Mardi 14 mai 2013 (**11 heures**)

Lieu: CONSEIL

BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS

Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

- Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"

- (évent.) Règles révisées relatives aux marchés d'instruments financiers (MiFID/MiFIR)
[Première lecture]
 - a) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers, abrogeant la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil (Refonte) (MiFID)
 - b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant le règlement [EMIR] sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (MiFIR)
= Orientation générale

- Redressement et résolution des crises bancaires **[Première lecture]**
 - Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour le redressement et la résolution des défaillances d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement et modifiant les directives 77/91/CEE et 82/891/CE du Conseil ainsi que les directives 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE et 2011/35/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil
= Orientation générale

- Divers
 - Propositions législatives en cours
= Informations communiquées par la présidence

- (évent.) Projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2013
= Accord politique

- (évent.) Fiscalité de l'épargne
 - Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts
= Accord politique

- (évent.) Fraude à la TVA: mécanisme de réaction rapide - autoliquidation
 - a) Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne un mécanisme de réaction rapide contre la fraude à la TVA
 - b) Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'application facultative et temporaire de l'autoliquidation aux livraisons de certains biens et prestations de certains services présentant un risque de fraude
= Accord politique

- (évent.) Fiscalis 2020 **[Première lecture]**
 - Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action pour améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux dans l'Union européenne pour la période 2014-2020 (Fiscalis 2020) et abrogeant la décision n° 1482/2007/CE
= Orientation générale partielle révisée

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"

- Projet de conclusions du Conseil sur l'évasion et la fraude fiscales (*)
 - = Adoption

- Mandat de négociation concernant les modifications à apporter aux accords sur la fiscalité de l'épargne conclus avec des pays tiers (*)
 - Recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission à négocier, au nom de l'Union européenne, une modification des accords signés en 2004 avec la Confédération suisse, la Principauté de Liechtenstein, la Principauté de Monaco, la Principauté d'Andorre et la République de Saint-Marin et prévoyant des mesures équivalentes à celles établies par la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts
 - = Adoption

- Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques: bilans approfondis
 - = Échange de vues

- Vers une union économique et monétaire véritable et approfondie: communications de la Commission
 - a) Création d'un instrument de convergence et de compétitivité
 - b) Coordination préalable des projets de grandes réformes des politiques économiques
 - = Communications présentées par la Commission

- Suivi de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 (18 et 19 avril) et des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale (du 19 au 21 avril 2013) à Washington, États-Unis
 - = Informations communiquées par la présidence et la Commission

- (évent.) Le financement de la lutte contre le changement climatique: financement à mise en œuvre rapide
 - = Conclusions du Conseil

- Divers

(*) Point sur lequel un vote peut être demandé.

o
o o

p.m.:

Lundi 13 mai 2013

11 h 00 - 12 h 30 Dialogue informel des représentants du Conseil ECOFIN et du Parlement européen

15 h 00 Eurogroupe

Mardi 14 mai 2013

8 h 30 Réunion annuelle des gouverneurs de la BEI

9 h 30 Petit-déjeuner

11 h 00 Session du Conseil ECOFIN

13 h 30-14 h 30 Déjeuner

14 h 30 Session du Conseil ECOFIN (*suite*)

NB: Veuillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion: Adresse électronique: confpart@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 dans lequel sont fixées les modalités de son obtention.